SDIS TARN
Sapeurs-Pompiers

Acte n° 2015-446

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant reprise d'activité en qualité de sapeur-pompier volontaire du sergent Franck ITHURRALDE du CIS LABRUGUIERE

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la partie réglementaire,

VU l'arrêté du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Tarn, en date du 18 juin 2015, portant prolongation de la suspension d'engagement d'office du sergent Franck ITHURRALDE du 31 mai 2015 au 19 juillet 2015,

VU le certificat d'aptitude délivré par le médecin-colonel Jean-Pierre LAUTIER en date du 20 juillet 2015,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1er : Il est mis fin à la suspension d'engagement du sergent Franck ITHURRALDE, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de LABRUGUIERE, à compter du 20 juillet 2015.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 21 AOUT 2015

Le président du conseil d'administration,
pour le président empêché,
le 1er vice-président,

Jean-Paul RAYNAUD

Certifié exécutoire compte tenu de la notification du :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.